

11  
12



# GYMNASE DE BURIER

Septembre 2011



**Gymnase de Burier**

Rte de Chailly 170 – Case postale 96 – 1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 316 93 33

Fax 021 316 93 00

Courriel : [gymnase.burier@vd.ch](mailto:gymnase.burier@vd.ch)

Site internet : [www.gymnasedeburier.ch](http://www.gymnasedeburier.ch)

11  
12

*N.B. Par souci de simplification, la forme masculine est utilisée à titre épïcène.*

Le gymnase de Burier est l'un des dix gymnases vaudois et comprend une École de maturité ainsi qu'une École de culture générale et de commerce. Il accueille des élèves domiciliés dans une zone qui s'étend du Lavaux au Chablais en passant par la Riviera et le Pays d'Enhaut.

Pour l'année scolaire 2011-2012, 164 professeurs encadreront 1'583 élèves répartis dans 69 classes.

## Direction – Administration – Services

Les informations détaillées concernant les domaines d'activité de chacun des membres de la direction ainsi que le fonctionnement de l'administration et des différents services sont disponibles sur notre site internet [www.gymnasedeburier.ch](http://www.gymnasedeburier.ch).

### DIRECTION

Mme Agnès-Valérie BESSIS, directrice  
M. Claude-Eric CORTHÉSY, doyen  
M. Michael GELSOMINO, doyen  
M. Gilbert MAILLARD, doyen  
M. Raymond VULLIAMY, doyen

La directrice et les doyens reçoivent sur rendez-vous.

### SECRETARIAT

Mme Mariette BAUD BERSET, responsable du secrétariat  
Mme Audrey CAILLAT, secrétaire  
Mme Catherine MAILLARD, secrétaire  
Mme Catherine MAYOR, secrétaire  
Mme Annick MELIKIAN, secrétaire  
Mme Christelle VIKESNEL, secrétaire comptable  
Mme Truc-Ly VO, apprentie  
M. Jusuf SHEHU, apprenti

Tél : 021 316 93 33

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 07h45 à 09h20 et de 09h50 à 17h00 (le vendredi jusqu'à 16h00). Sauf cas urgent, les messages téléphoniques personnels ne sont pas transmis aux élèves ou aux maîtres.

### CONCIERGERIE

M. Juan FLORES, chef concierge  
M. Patrick DUPERREX, concierge  
M. Roger DUPERREX, concierge  
M. Eric JOLLIET, concierge

Tél : 021 316 93 12

Les bâtiments sont ouverts de 07h00 à 17h30.

### BIBLIOTHÈQUE

Mme Agnès PARIAT, bibliothécaire  
Mme Annick CAJEUX, bibliothécaire  
Mme Camille BESSE, stagiaire  
Mme Céline RACINE, stagiaire

Tél : 021 316 93 10

La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 08h00 à 16h45 (service de prêt de 09h40 à 16h30).

### TECHNICIENS EN AUDIO-VISUEL

M. Pierre DÉCOSTERD  
M. Pierre-Yves MINGARD

Tél : 021 316 93 01

### RESTAURANT ET CAFÉTÉRIA

M. Matthieu VITREY, gérant, société Delectis

Restaurant, tél : 021 316 93 23

Cafétéria, tél : 021 316 93 15

La cafétéria offre des boissons et de la petite restauration, le pic-nic est autorisé. La vaisselle utilisée doit être rapportée sur les chariots mis à disposition et la place occupée doit être laissée propre.

Le restaurant sert chaque jour des repas chauds, variés et équilibrés (label fourchette verte).

La cafétéria et le restaurant sont ouverts de 07h30 à 15h30.

La consommation d'alcool est interdite sur l'ensemble du site.

### ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Mme Lyse-Marie NAHAL, conseillère en orientation, [lyse-marie.nahal@vd.ch](mailto:lyse-marie.nahal@vd.ch)

Le bureau est ouvert du lundi au jeudi, de 08h00 à 17h00, salle e104, tél : 021 316 93 20.

Il est aussi possible de s'adresser au centre d'orientation de Vevey, tél : 021 557 14 70.

La conseillère en orientation reçoit les élèves en consultation individuelle. Les fiches de demande de rendez-vous sont à disposition au secrétariat et au bureau de l'orientation. Au cours de ces entretiens individuels, les élèves peuvent, par exemple :

- recueillir des informations sur les professions et les voies d'études ;
- chercher à élaborer ou à préciser des projets scolaires et professionnels ;
- procéder à un bilan d'orientation ;
- mettre sur pied un dossier de postulation pour la recherche d'un stage, d'une place d'apprentissage ou d'un emploi et préparation à l'entretien d'embauche.

Une documentation concernant la plupart des professions et des formations peut être consultée sur le site Internet [www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation). La rubrique « Agenda » du même site renseigne sur les manifestations et délais d'inscription de toutes les écoles, apprentissages et universités. D'autres informations sont également disponibles à l'adresse [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch).

## MÉDIATION SCOLAIRE

Les deux médiateurs de l'établissement sont à l'écoute des élèves pour aborder des difficultés d'ordre scolaire, familial ou personnel et les aider à trouver des solutions. Les entretiens se déroulent dans la confidentialité.

Bureau e102 ou e103

Mme Laurence VOÏTA  
Tél : 021 921 49 39 ou 079 203 27 52

M. Christian TALON  
Tél : 021 964 67 19 ou 079 502 16 02

## SERVICE DE SANTÉ

Dr méd. Susanne MEIER, médecin conseil  
Mme Hélène BOTTARELLI, infirmière en santé communautaire  
Mme Brigitte VAUGHAN, infirmière en santé communautaire

Tél : 021 316 93 32, bureau e101  
Lundi et vendredi, de 08h00 à 12h00  
Mardi, mercredi et jeudi, de 08h00 à 15h00

Les infirmières sont présentes, en toute confidentialité, pour écouter, aider, prévenir et accompagner les personnes dans la recherche de solutions pouvant aboutir à un meilleur confort physique et psychique dans leur vie quotidienne au sein de l'établissement et dans leur bien-être global.

Le service de santé est ouvert aux élèves et à l'ensemble des collaborateurs du gymnase.

## AUMONERIE

M. Herijao RANDRETSANILO, aumônier

Tél : 021 316 93 46 ou 079 704 66 15, bureau e216

L'aumônier est présent le lundi et le vendredi de 09h00 à 12h00. Il est à disposition des élèves, des enseignants et des membres du personnel pour des entretiens (individuels ou en groupe) concernant tout aspect de la vie personnelle, familiale, sociale ou spirituelle. Ces moments d'écoute sont naturellement vécus dans la discrétion du secret de fonction.

## Mesdames et Messieurs les membres du corps enseignant

Les membres du corps enseignant reçoivent sur rendez-vous.

|     |                                |   |                                |
|-----|--------------------------------|---|--------------------------------|
| Ao  | ABBONDIO BUJARD Valeria        | Italien                                     | 021 968 12 86                  |
| Am  | ACKERMANN Bruno                | Histoire                                    | 021 922 44 90                  |
| Ami | AMINIAN Taraneh                | Chimie                                      | 021 702 21 33<br>079 561 56 20 |
| Amm | AMMANN Grégoire                | Education physique                          | 076 569 05 26                  |
| Bt  | BAUDAT Elisabeth               | Chimie                                      | 021 921 70 00                  |
| Be  | BERCHER Olivier                | Allemand, latin,<br>informatique            | 021 921 44 94                  |
| Bet | BERTHOLET Marc                 | Géographie, histoire                        | 021 799 50 56                  |
| Bi  | BERTINOTTI Catherine           | Musique                                     | 021 964 60 67                  |
| Bs  | BESANÇON Katya                 | Chimie                                      | 024 499 25 85                  |
| Beo | BESSON Thivent                 | Mathématiques,<br>informatique              | 021 921 21 29                  |
| Bes | BESSON VERDAN Emmanuelle       | Anglais                                     | 021 946 18 19                  |
| Br  | BIELER Claire                  | Biologie                                    | 021 907 87 13                  |
| Bol | BOLLIGER Léo                   | Français                                    | 021 601 74 84<br>079 699 67 75 |
| Bon | BONNAZ Didier                  | Physique                                    | 0033 45 075 19 90              |
| Bz  | BORLOZ Pierre-Hervé            | Economie                                    | 021 944 05 87                  |
| Bor | BORTER Nathalie                | Allemand                                    | 021 961 20 75                  |
| Bd  | BOVARD Daniel                  | Français, philosophie,<br>histoire de l'art | 021 921 54 71<br>079 409 52 93 |
| Bov | BOVEY Cédric                   | Education physique                          | 021 943 15 16                  |
| Bc  | BRIAND Isabelle                | Anglais                                     | 021 922 64 02                  |
| Bru | BRULÉ Maria                    | Economie                                    | 021 635 26 47                  |
| Brn | BRUNET Julien                  | Mathématiques                               | 021 626 25 03                  |
| Bn  | BRUNNER Michel                 | Arts visuels                                | 021 616 80 36                  |
| Bub | BUBLOZ Patricia                | Allemand                                    | 021 943 70 10<br>079 257 76 58 |
| By  | BUGNON Yves                    | Musique                                     | 021 312 72 16                  |
| Bj  | BUJARD Jaques                  | Anglais                                     | 021 968 12 86                  |
| Bur | BURNIER Alexandre              | Allemand                                    | 021 616 35 64                  |
| Cal | CALAME Michel                  | Allemand                                    | 021 944 06 94                  |
| Cat | CATANESE Michel                | Italien, espagnol                           | 079 502 70 20                  |
| Ci  | CHASTELLAIN-WIDMER Marie-Paule | Italien                                     | 021 728 07 85                  |
| Ce  | CHEVALLEY Marinella            | Philosophie                                 | 021 799 12 39                  |

|     |                           |                                  |                                |
|-----|---------------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| Ca  | CHOFFAT Philippe          | Economie                         | 021 981 12 61                  |
| Cy  | CODOUREY Claude           | Mathématiques                    | 021 944 94 72                  |
| Cm  | COMTE Margaretha          | Allemand                         | 021 791 40 66                  |
| Coa | CONSTANTIN Alexandra      | Chimie                           | 079 245 59 59                  |
| Cs  | CORTHESY Claude-Eric      | Mathématiques                    | 021 944 59 80                  |
| Ct  | COT GUILLEN Eduardo       | Espagnol, histoire               | 021 791 59 83                  |
| Csa | CSAJKA Annabel            | Anglais                          | 021 729 49 69                  |
| Cun | CUNHA Denise              | Anglais                          | 021 944 54 34                  |
| Mic | DE MICHELI Michelle       | Biologie                         | 021 922 05 84                  |
| Tri | DE TRIBOLET Adrien        | Français                         | 021 320 06 92                  |
| Di  | DEDOMINICI ZULAUF Maryse  | Anglais                          | 021 963 46 86<br>079 781 47 50 |
| Dep | DEPRAZ Andrea             | Education physique               | 021 781 16 40                  |
| Dig | DI GREGORIO ROCHAT Sabina | Français                         | 021 617 03 05<br>076 372 04 18 |
| Dub | DUBEY Emilie              | Français, histoire des religions | 021 647 39 76<br>079 338 18 66 |
| Dur | DUBRAY Cédric             | Anglais                          | 076 232 78 78                  |
| Du  | DUBUIS Olivier            | Histoire, culture antique        | 021 922 19 51                  |
| Ds  | DURUSSEL Philippe         | Chimie                           | 024 494 10 53                  |
| Er  | EHINGER Jacques           | Géographie                       | 021 964 35 22                  |
| Ehr | EHRET Christelle          | Chimie                           | 021 923 63 38                  |
| Fz  | FAILLETAZ Jean-Marc       | Mathématiques                    | 024 499 19 71                  |
| Fer | FERRET Florence           | Géographie, histoire             | 021 601 58 88                  |
| Fo  | FOLLONIER Pascal          | Allemand, éducation physique     | 021 943 70 10                  |
| Fr  | FRAGNIERE Antoine         | Education physique, Informatique | 027 207 12 93                  |
| Fre | FREUDIGER Reynald         | Français                         | 021 922 51 40                  |
| Gai | GAILLARD BALANDRAS Carine | Allemand                         | 021 799 33 10                  |
| Gar | GARDON Manuel             | Physique                         | 021 601 83 59                  |
| Gd  | GAUDARD Maurice           | Mathématiques                    | 021 964 66 81                  |
| Gel | GELSOMINO Michael         | Mathématiques                    | 021 316 93 08                  |
| Gen | GENTIZON Caterina         | Géographie                       | 021 921 00 47                  |
| Gx  | GERVAIX Philippe          | Philosophie, psychologie         | 021 624 27 18<br>079 630 49 88 |
| Gil | GILLIERON Fanny           | Mathématiques                    | 079 774 92 22                  |
| Gz  | GOLAZ Franck              | Biologie                         | 021 963 12 96                  |
| Ge  | GONTHIER Anne             | Français, culture antique        | 021 981 26 36                  |

|     |                           |                              |                                |
|-----|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| Gr  | GONTHIER Denis            | Mathématiques, informatique  | 024 454 37 15<br>021 943 37 73 |
| Goy | GOY-SEYDOUX Françoise     | Allemand                     | 024 466 14 33                  |
| Gri | GRIVET Laurent            | Anglais                      | 021 711 25 36<br>078 754 26 35 |
| Gs  | GUERLAIS Brigitte         | Arts visuels                 | 021 728 27 06<br>079 754 00 11 |
| Gn  | GUIGNARD Olivier          | Economie, éducation physique | 021 944 31 31                  |
| Hr  | HERITIER Carla            | Anglais                      | 021 943 19 12                  |
| Hof | HOFMANN Blaise            | Français                     | 079 367 05 95                  |
| Hf  | HOLLEUFER Gilbert         | Anglais, français            | 021 944 38 94                  |
| Hos | HOSTETTLER Marc           | Physique                     | 021 323 53 34                  |
| Hd  | HOURCADE Gabriel Bertrand | Anglais, français            | 024 494 17 14                  |
| Hs  | HOYOIS Pascal             | Mathématiques, informatique  | 021 943 17 45                  |
| Hn  | HUGUENIN-BENJAMIN Cédric  | Biologie                     | 021 963 56 09                  |
| Hum | HUMBERT BOSSON Geneviève  | Economie                     | 021 943 44 70                  |
| Isc | ISCHI Cédric              | Mathématiques                | 021 922 39 81                  |
| Jt  | JACCOTTET Marc-André      | Allemand                     | 024 466 54 40                  |
| Jr  | JENZER Florence           | Allemand, italien            | 021 971 16 15                  |
| Jo  | JORAND Miguel             | Physique                     | 021 646 63 62                  |
| Jg  | JUNG Félix                | Economie                     | 021 943 60 10                  |
| Krm | KRAMER Vincent            | Education physique           | 076 377 66 84                  |
| Li  | LEIGNEL Philippe          | Français                     | 021 601 13 74                  |
| Ler | LEROS Nicolas             | Physique                     | 021 921 18 28<br>078 601 01 47 |
| Loi | LORINI Sandro             | Mathématiques                | 079 420 65 39                  |
| Lor | LORNE Anne                | Economie                     | 021 652 66 47                  |
| Lh  | LUTERBACH Yvonne          | Allemand, éducation physique | 024 492 15 76<br>079 643 88 68 |
| Mak | MABIALA Mak's             | Anglais, philosophie         | 021 943 23 18                  |
| Mr  | MAILLARD Gilbert          | Géographie, histoire         | 021 921 85 50                  |
| Mau | MARGUERAT Etienne         | Français                     | 021 646 12 79                  |
| Mag | MARGUET Grégoire          | Education physique, histoire | 079 731 15 39                  |
| Mar | MARMY Patrick             | Musique                      | 021 625 16 48                  |
| Mas | MASTOUR Nabil             | Biologie, informatique       | 079 683 77 48                  |
| Mh  | MATTHEY Jean-Philippe     | Histoire                     | 079 205 90 49                  |
| Mer | MERCIER David             | Mathématiques                | 021 311 58 63<br>076 423.55.58 |

|     |                           |                                      |                                |
|-----|---------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| Mc  | MERCIER Etienne           | Physique                             | 021 653 04 17                  |
| Me  | MERCIER Martine           | Bureautique,<br>correspondance       | 021 653 47 56                  |
| Mmd | MERMOUD-GLARDON Carmen    | Mathématiques                        | 021 944 12 91                  |
| Ml  | MICHEL ALLEGRA Jacqueline | Anglais                              | 021 922 96 93                  |
| Mie | MIETTA Leonardo           | Chimie                               | 021 922 97 11                  |
| Moi | MOINAT Frédéric           | Français                             | 026 535 04 34                  |
| Mp  | MORET Philippe            | Français, philosophie                | 021 616 22 15                  |
| Nah | NAHAL Christian           | Français, philosophie                | 078 604 19 44                  |
| Nil | NIKLES Sylvie             | Français, psychologie                | 021 729 17 67<br>079 667 92 63 |
| Nou | NOURY Matthieu            | Géographie                           | 079 268 35 56                  |
| Opp | OPPLIGER BOVEY Vanessa    | Mathématiques                        | 021 943 15 16                  |
| Pah | PAHLISCH Nicolas          | Arts visuels                         | 079 213 35 42                  |
| Pad | PAHUD Cédric              | Physique                             | 079 299 91 81                  |
| Pas | PASCHE Alexandre          | Français, musique                    | 021 921 30 65<br>076 322 38 20 |
| Pn  | PAVILLON Sophie           | Histoire                             | 024 491 12 26                  |
| Pd  | PELLOUCHOUD Simone        | Bureautique,<br>correspondance       | 021 881 27 86                  |
| Rea | REALINI Laurence          | Biologie                             | 021 964 79 14                  |
| Rei | REINBERG Sophie           | Mathématiques                        | 021 728 49 19                  |
| Rn  | REYMOND Claude            | Education physique                   | 021 944 49 73<br>079 712 05 01 |
| Rey | REYMOND Marjorie          | Français                             | 021 601 67 68                  |
| Ric | RICHARD LAVANCHY Marjorie | Anglais                              | 027 746 29 18                  |
| Rx  | RIGAUX Philippe           | Français, histoire                   | 021 866 13 85                  |
| Rob | ROBERT Audrey             | Biologie, sciences<br>expérimentales | 021 593 25 97<br>078 670 84 04 |
| Rh  | ROHRBACH Laurence         | Arts visuels                         | 021 862 90 68                  |
| Ros | ROSSAT D'ANTINO Chantal   | Anglais                              | 021 964 26 18                  |
| Rs  | ROSSI Giuseppina          | Mathématiques                        | 021 320 31 22                  |
| Rub | RUBATTEL Sofia            | Chimie                               | 021 801 02 45                  |
| Rus | RUSCONI Jean-Marc         | Français, philosophie                | 021 311 86 20                  |
| Ryb | RYBICKI Irène             | Chimie                               | 078 879 11 15                  |
| Sn  | SALANON Alain             | Physique                             | 021 922 09 22                  |
| Sv  | SALVADORE Dario           | Mathématiques,<br>informatique       | 021 944 68 02                  |
| Si  | SAUTIER Philippe          | Mathématiques                        | 021 961 19 64                  |
| ScI | SCHLUP Micha              | Géographie                           | 021 692 43 48                  |

|     |                         |                                      |                                |
|-----|-------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| Sch | SCHMID Raphaël          | Anglais, français                    | 021 616 37 32                  |
| So  | SCHORDERET Claude       | Economie, informatique de<br>gestion | 021 922 28 88                  |
| Spi | SPITZ Juliette          | Histoire, italien                    | 076 340 13 25                  |
| Sd  | STALDER Jean-Daniel     | Biologie                             | 021 944 15 01                  |
| Sta | STÄUBLE Sabine          | Géographie                           | 079 471 49 47                  |
| Ste | STEIL-BEHRMANN Uschi    | Allemand, anglais                    | 021 921 66 58                  |
| Tn  | TALON Christian         | Biologie                             | 021 964 67 19<br>079 502 16 02 |
| Tis | TISSOT BOUVIER Héloïse  | Français                             | 021 781 19 38<br>078 842 10 48 |
| Tra | TRACHSEL Olivier        | Economie                             | 021 963 41 29                  |
| Tro | TROTET Grégoire         | Français, histoire des<br>religions  | 021 701 02 26                  |
| Uld | ULDRY Christine         | Histoire                             | 021 791 38 32                  |
| Val | VALENZIANO Christelle   | Anglais                              | 021 882 24 67                  |
| Van | VANNIER Cécile          | Education physique                   | 021 866 67 92                  |
| Ver | VERCHERE Emilie         | Economie et droit                    | 021 791 30 97                  |
| Va  | VOÏTA Laurence          | Français, histoire de l'art          | 021 921 49 39                  |
| Vy  | VULLIAMY Raymond        | Psychologie                          | 021 943 33 14                  |
| Wr  | WAGNER MONOD Claire     | Anglais                              | 021 791 70 43                  |
| Wn  | WALDMANN Kari-Anne      | Anglais                              | 021 960 42 19                  |
| Ws  | WASER André             | Mathématiques                        | 021 981 17 76                  |
| We  | WEBER GARCIA Ulrike     | Allemand, histoire de l'art          | 021 646 22 68                  |
| Wg  | WENGER Chantale         | Education physique                   | 021 963 20 37                  |
| Wic | WICKI Julien            | Histoire                             | 021 311 40 49                  |
| Wit | WITTWER Philippe        | Mathématiques                        | 021 960 29 53<br>079 699 05 44 |
| Zam | ZAMBONI Stéphane        | Histoire, histoire de l'art          | 077 441 24 20                  |
| Zan | ZANCANARO RUBATH Oriana | Allemand                             | 024 499 27 21                  |
| Zee | ZEENDER Claude          | Education physique,<br>mathématiques | 021 625 01 10                  |
| Zer | ZEREGA Gabriela         | Français, histoire de l'art          | 021 646 84 51                  |

## Maîtres de classe

### ÉCOLE DE MATURITÉ

|      |                            |      |                               |
|------|----------------------------|------|-------------------------------|
| 1M1  | M. Jean-Daniel STALDER     | 2M10 | M. Claude CODOUREY            |
| 1M2  | M. Franck GOLAZ            | 2M11 | Mme Jacqueline MICHEL ALLEGRA |
| 1M3  | M. Philippe DURUSSEL       | 2M12 | Mme Marjorie REYMOND          |
| 1M4  | Mme Katya BESANÇON         | 2M13 | M. Maurice GAUDARD            |
| 1M5  | M. Nicolas LEROS           | 2M14 | Mme Ulrike WEBER GARCIA       |
| 1M6  | M. Julien BRUNET           | 2M15 | Mme Caterina GENTIZON         |
| 1M7  | Mme Kari-Anne WALDMANN     | 2M16 | Mme Sabina DI GREGORIO ROCHAT |
| 1M8  | Mme Laurence VOÏTA         | 2M17 | Mme Sabine STÄUBLE            |
| 1M9  | Mme Sabine STÄUBLE         |      |                               |
| 1M10 | Mme Sophie REINBERG        | 3M1  | Mme Claire BIÉLER             |
| 1M11 | M. Grégoire MARGUET        | 3M2  | M. Philippe WITTWER           |
| 1M12 | Mme Carla HERITIER         | 3M3  | Mme Taraneh AMINIAN           |
| 1M13 | M. Julien WICKI            | 3M4  | M. Jean-Daniel STALDER        |
| 1M14 | Mme Annabel CSAJKA         | 3M5  | Mme Carmen MERMOUD-GLARDON    |
| 1M15 | M. Raphaël SCHMID          | 3M6  | M. Philippe SAUTIER           |
| 1M16 | M. Blaise HOFMANN          | 3M7  | M. André WASER                |
| 1M17 | M. Etienne MARGUERAT       | 3M8  | M. Grégoire TROTTET           |
|      |                            | 3M9  | Mme Christine ULDRY           |
| 2M1  | M. Christian TALON         | 3M10 | M. Alexandre PASCHE           |
| 2M2  | Mme Emilie DUBEY           | 3M11 | M. Pascal HOYOIS              |
| 2M3  | Mme Elisabeth BAUDAT       | 3M12 | Mme Sylvie NIKLÈS             |
| 2M4  | Mme Audrey ROBERT          | 3M13 | Mme Anne GONTHIER             |
| 2M6  | M. André WASER             | 3M14 | Mme Denise CUNHA              |
| 2M7  | M. Jean-Marc FAILLETAZ     | 3M15 | M. Daniel BOVARD              |
| 2M8  | Mme Vanessa OPPLIGER-BOVEY | 3M16 | M. Claude CODOUREY            |
| 2M9  | M. Philippe MORET          | 3M17 | M. Maryse DEDOMINICI ZULAUF   |

### ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE ET DE COMMERCE

|     |                              |     |                      |
|-----|------------------------------|-----|----------------------|
| 1C1 | M. Philippe SAUTIER          | 2C4 | Mme Anne GONTHIER    |
| 1C2 | M. David MERCIER             | 2C5 | Mme Anne LORNE       |
| 1C3 | M. Cédric DUBRAY             | 2C6 | M. Philippe RIGAUX   |
| 1C4 | M. Frédéric MOINAT           |     |                      |
|     |                              | 3C1 | M. Reynald FREUDIGER |
| 1E1 | M. Pierre-Hervé BORLOZ       | 3C2 | M. Philippe MORET    |
| 1E2 | M. Olivier TRACHSEL          | 3C3 | M. Julien BRUNET     |
|     |                              | 3C4 | M. Dario SALVADORE   |
| 2C1 | Mme Geneviève HUMBERT BOSSON | 3C5 | Mme Emilie VERCHÈRE  |
| 2C2 | M. Micha SCHLUP              | 3C6 | Mme Laurence VOÏTA   |
| 2C3 | Mme Isabelle BRIAND          |     |                      |

### MATURITÉ SPÉCIALISÉE

4MSOP Mme Vanessa OPPLIGER-BOVEY

## Chefs de file

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| — Allemand                                    | Mme Florence JENZER           |
| — Anglais                                     | Mme Kari-Anne WALDMANN        |
| — Arts visuels                                | Mme Brigitte GUERLAIS         |
| — Biologie                                    | M. Cédric HUGUENIN            |
| — Bureautique                                 | Mme Simone PELLOUCHOUD        |
| — Chimie                                      | M. Philippe DURUSSEL          |
| — Culture antique                             | M. Olivier DUBUIS             |
| — Économie d'entreprise et gestion financière | M. Pierre-Hervé BORLOZ        |
| — Économie politique et droit                 | M. Philippe CHOFFAT           |
| — Éducation physique                          | Mme Cécile VANNIER            |
| — Espagnol                                    | M. Eduardo COT                |
| — Français, correspondance                    | Mme Sabina DI GREGORIO ROCHAT |
| — Géographie                                  | Mme Caterina GENTIZON         |
| — Histoire                                    | M. Jean-Philippe MATTHEY      |
| — Histoire de l'art                           | Mme Laurence VOÏTA            |
| — Histoire et sciences des religions          | M. Grégoire TROTTET           |
| — Informatique                                | M. Dario SALVADORE            |
| — Informatique de gestion                     | Mme Anne LORNE                |
| — Italien                                     | Mme Marie-Paule CHASTELLAIN   |
| — Latin                                       | M. Olivier BERCHER            |
| — Mathématiques                               | M. Claude CODOUREY            |
| — Musique                                     | M. Patrick MARMY              |
| — Philosophie                                 | M. Jean-Marc RUSCONI          |
| — Physique                                    | M. Nicolas LEROS              |
| — Psychologie                                 | M. Raymond VULLIAMY           |

## Répondants

|  |   |
|--|---|
| — Classes de 1M                        | M. Michael GELSOMINO, doyen, bureau b211    |
| — Classes de 2M                        | M. Claude-Eric CORTHÉSY, doyen, bureau b211 |
| — Classes de 3M                        | M. Gilbert MAILLARD, doyen, bureau e215     |
| — Classes de l'ECCG et de MSOP         | M. Raymond VULLIAMY, doyen, bureau b310     |
|  |   |
| — Maturité bilingue                    | Mme Ulrike WEBER-GARCIA                     |
| — Maturités spécialisées               | M. Raymond VULLIAMY, doyen, bureau b310     |
| — Maturité professionnelle commerciale | M. Claude SCHORDERET, bureau b202           |
|  | M. Philippe CHOFFAT, bureau b202            |
| — Échanges et séjours linguistiques    | M. Michael GELSOMINO, doyen, bureau b211    |

## La formation gymnasiale

Extrait de la brochure *LA FORMATION POSTOBLIGATOIRE DANS LE CANTON DE VAUD*, OCOSP et DGEF, juin 2011. Cette brochure est disponible sur notre site internet.

### ADMISSION

Pour être admis-e à l'École de maturité, il faut avoir obtenu un certificat d'études de la voie secondaire de baccalauréat (VSB). Ce même certificat ou un certificat d'études de la voie secondaire générale (VSG) avec au minimum 14 points au total des évaluations de français, mathématiques et une langue étrangère (allemand ou anglais) est nécessaire pour être admis-e à l'École de culture générale et de commerce. Les élèves souhaitant entrer au gymnase mais ne remplissant pas ces conditions d'admission ont la possibilité de faire une année de scolarité supplémentaire, appelée le raccordement. Deux filières sont proposées : le raccordement I, pour obtenir le certificat d'études VSG à partir du certificat VSO et le raccordement II, pour obtenir le certificat d'études VSB à partir du certificat VSG.

Les personnes n'étant pas en possession de l'un des titres requis pour entrer au gymnase (élèves provenant des écoles privées, d'un autre canton ou d'un autre pays par exemple) peuvent passer un examen d'admission. Leur âge ne doit toutefois pas dépasser de deux ans l'âge normal d'entrée au gymnase.

### CLASSES POUR ARTISTES ET SPORTIFS D'ÉLITE

Les élèves de l'École de maturité ou de l'École de culture générale et de commerce pratiquant un art ou un sport à un niveau élevé ont en principe la possibilité d'être intégrés dans une classe spéciale avec des horaires adaptés, voire des mesures de soutien spécifiques. Il faut toutefois souligner que les classes pour artistes et sportifs d'élite sont destinées à des élèves particulièrement motivés, faisant preuve d'autonomie, d'anticipation et d'endurance. Lorsque l'intégration dans une de ces classes n'est pas possible, des mesures individuelles peuvent être mises en place.

### ÉCOLAGE ET TAXE D'INSCRIPTION

L'écolage annuel de la formation au gymnase se monte à CHF 720.- (dégrèvement lorsque les parents ont au minimum deux enfants à charge). Il faut y ajouter une taxe annuelle de CHF 70.- qui sert à payer notamment les frais de dossier et ceux occasionnés par les activités organisées dans le cadre de l'établissement (concerts, voyages, représentations théâtrales et visites à but culturel ou scientifique, etc.). Le matériel scolaire individuel ainsi que, le cas échéant, les frais de déplacement et de repas sont à la charge des élèves.

Une bourse d'études peut être octroyée par l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage ([www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe)).

### ASSURANCES

Tous les élèves sont soumis à l'obligation d'être assurés auprès d'une caisse maladie reconnue par la Confédération. La couverture doit s'étendre aux accidents.

L'école n'assure pas ses élèves à titre complémentaire. Ils ne sont donc couverts que par leurs assurances personnelles (sont naturellement réservés les cas où la responsabilité de l'État ou de ses agents est engagée).

Les élèves sont responsables des dégâts qu'ils pourraient commettre aux installations et du préjudice qu'ils pourraient causer à un camarade. Il est vivement conseillé aux parents de souscrire une assurance responsabilité civile (RC).

## L'ÉCOLE DE MATURITÉ

L'École de maturité dispense une formation de culture générale exigeante débouchant sur un certificat de maturité gymnasiale reconnu dans toute la Suisse. Ce dernier permet l'accès direct à toutes les universités et écoles polytechniques du pays ou d'être admis-e dans une Haute école spécialisée, après avoir effectué un stage d'un an ou une année préparatoire.

L'enseignement dispensé par l'École de maturité comprend :

- **11 disciplines fondamentales** enseignées durant les trois années de formation, ou pour certaines d'entre elles durant un ou deux ans : français, allemand ou italien, anglais ou latin ou grec, mathématiques, biologie, chimie, physique, histoire, géographie, philosophie, arts visuels ou musique ;
- **une option spécifique** enseignée durant les trois années de formation : arts visuels, biologie et chimie, économie et droit, espagnol, grec, italien, latin, musique, philosophie et psychologie ou physique et applications des mathématiques ;
- **une option complémentaire** enseignée en 3<sup>e</sup> année : applications des mathématiques, arts visuels, biologie, chimie, économie et droit, géographie, histoire, histoire et sciences des religions, informatique, musique, physique, sport ;
- la réalisation d'un **travail de maturité** entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> année ;
- une **discipline cantonale** : l'informatique ;
- **deux disciplines obligatoires** pour toutes les écoles de Suisse : le sport et l'introduction à l'économie et au droit.

Les gymnasiens particulièrement motivés ont la possibilité de préparer une maturité dite bilingue, avec mention français-allemand. Si les conditions d'accès sont satisfaites, l'élève peut choisir l'une des deux modalités suivantes : la modalité A comporte la fréquentation durant toute la 2<sup>e</sup> année d'un gymnase de langue allemande ; la modalité B implique un séjour de 3 mois dans un gymnase de langue allemande, durant le dernier trimestre de la 1<sup>re</sup> année (pour en savoir plus sur le déroulement et les modalités proposées [www.vd.ch/fr/themes/formation/gymnase/ecole-de-maturite/maturite-bilingue/](http://www.vd.ch/fr/themes/formation/gymnase/ecole-de-maturite/maturite-bilingue/)).

## L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE ET DE COMMERCE

L'École de culture générale et de commerce dispense un enseignement de culture générale qui complète et approfondit celui de la scolarité obligatoire. Les études visent à élargir et perfectionner les connaissances des élèves ainsi qu'à développer leur personnalité et leurs aptitudes, en vue de commencer une formation professionnelle supérieure ou d'exercer une profession dans les domaines social ou commercial.

L'enseignement dispensé par l'École de culture générale et de commerce comprend :

- le choix d'une **option** parmi les cinq options suivantes : socio-pédagogique, santé, artistique, socio-éducative, commerce - communication et information ;
- des **disciplines fondamentales** communes : français et correspondance française, allemand ou italien, anglais, mathématiques, sciences expérimentales (biologie, chimie, physique), sciences humaines (histoire, géographie, économie et droit), informatique, bureautique ; arts visuels ou musique), éducation physique ;
- un **stage pratique** de deux semaines ;
- un **travail personnel et interdisciplinaire** en 3<sup>e</sup> année.

La première année est un tronc commun, excepté pour l'option commerce - communication et information. La formation débouche en trois ans sur un certificat de culture générale, avec la mention de l'option choisie. Moyennant une année de stage complémentaire en entreprise ou dans une institution, les élèves ayant choisi l'option socio-éducative ou commerce - communication et information obtiennent un certificat fédéral de capacité et une maturité professionnelle.

### LA MATURITÉ SPÉCIALISÉE

Après le certificat de culture générale, il est possible de s'inscrire à une année de formation supplémentaire débouchant sur la maturité spécialisée. Suite cohérente de l'option choisie en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année, cette maturité spécialisée est le titre indispensable pour entrer en formation dans les Hautes écoles spécialisées. À noter que les titulaires d'un certificat d'une autre option peuvent être admis moyennant l'acquisition d'une formation complémentaire.

Cinq maturités spécialisées sont proposées :

- maturité spécialisée orientation pédagogie, sous la forme de cours au gymnase essentiellement ;
- maturité spécialisée santé, intégrant une formation en École de santé ;
- maturité spécialisée musique, caractérisée par une formation préprofessionnelle en École de musique ;
- maturité spécialisée travail social, consistant en un stage de longue durée en institution du domaine social ;
- maturité spécialisée arts visuels, constituée essentiellement de cours et ateliers dispensés à l'ECAL.

Quel que soit le domaine choisi, un travail de maturité spécialisée est exigé, supervisé entre autre par un enseignant de gymnase.

N.B. Les brochures d'information ainsi que les plans d'études de toutes les filières sont disponibles sur notre site internet ainsi qu'à l'adresse [www.vd.ch/gymnase](http://www.vd.ch/gymnase).

### Horaire journalier

|            | <b>a, b4, e, p, s</b>           | <b>b1, b2, b3</b>               |
|------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Période 1  | 08:15 - 09:00                   | 08:15 - 09:00                   |
| Période 2  | 09:05 - 09:50                   | 09:05 - 09:50                   |
| Période 3  | <b>pause 1</b><br>09:50 - 10:10 | <b>09:55 - 10:40</b>            |
|            | <b>10:10 - 10:55</b>            | <b>pause 2</b><br>10:40 - 11:00 |
| Période 4  | 11:00 - 11:45                   | 11:00 - 11:45                   |
| Période 5  | <b>repas 1</b><br>11:45 - 12:45 | <b>11:50 - 12:35</b>            |
| Période 6  | <b>12:45 - 13:30</b>            | <b>repas 2</b><br>12:35 - 13:35 |
| Période 7  | 13:35 - 14:20                   | 13:35 - 14:20                   |
| Période 8  | 14:30 - 15:15                   | 14:30 - 15:15                   |
| Période 9  | 15:20 - 16:05                   | 15:20 - 16:05                   |
| Période 10 | 16:10 - 16:55                   | 16:10 - 16:55                   |

a : Aula  
b : Bâtiment principal  
(b1 à b4 sont les étages du bâtiment principal)  
e : Enogone  
s : Sport

Les horaires sont alternés pour les pauses du matin et de midi ; les effectifs de l'établissement sont divisés en deux notamment pour faciliter l'accès aux services de la cafétéria et du restaurant.

### Dates des vacances scolaires

|                 |  |
|-----------------|--|
| Automne 2011    | du lundi 17 octobre au vendredi 28 octobre |
| Hiver 2011-2012 | du lundi 26 décembre au vendredi 6 janvier |
| Février 2012    | du lundi 27 février au vendredi 2 mars     |
| Printemps 2012  | du vendredi 6 avril au vendredi 20 avril   |
| Été 2012        | du lundi 9 juillet au vendredi 24 août     |

#### Rappel

« Immédiatement avant ou après les vacances ou un jour férié, il n'est accordé de congé que dans des cas exceptionnels », Règlement des gymnases, art. 42, alinéa 2.

Les dates des vacances scolaires pour les années suivantes sont disponibles à l'adresse [www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/vacances-scolaires/](http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/vacances-scolaires/).

Les dates des vacances scolaires des autres cantons sont disponibles sur le site internet de la CDIP [www.ides.ch/dyn/15213.php](http://www.ides.ch/dyn/15213.php).

## Memento

|             |  |   |
|-------------|--|---|
| <b>2011</b> | du 15 au 19 août                         | Examens, session d'août 2011                                    |
|             | 22 août                                  | Début des cours   |
|             | 19 septembre                             | Congé du Jeûne fédéral  |
|             | du 8 au 14 octobre                       | Semaine spéciale et voyages d'études                            |
|             | du 17 au 28 octobre                      | Vacances d'automne  |
|             | 31 octobre à 09h00                       | Reddition du travail de maturité                                |
|             | 31 octobre                               | Début des cours MSOP  |
|             | 4 novembre                               | Demi-bulletin (classes de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> )   |
|             | 7 novembre                               | Présentation des thèmes pour le TM2012                          |
|             | 25 novembre                              | Fin du 1 <sup>er</sup> trimestre                                |
|             | 30 novembre                              | Soirée d'information à Château d'Oex                            |
|             | 1 <sup>er</sup> décembre                 | Journées des gymnasiens (3M) à l'UNIL                           |
|             | 5 décembre                               | Soirée d'information ECGC à Burier                              |
|             | 6 décembre (zone <b>ouest</b> de Burier) | Soirée d'information EM à Burier                                |
|             | 7 et 8 décembre                          | Défenses orales des travaux de maturité                         |
|             | 13 décembre (zone <b>est</b> de Burier)  | Soirée d'information EM à Burier                                |
|             | du 26 décembre au 6 janvier              | Vacances d'hiver  |
| <b>2012</b> | 20 janvier                               | Fin du 1 <sup>er</sup> semestre                                 |
|             | 23 janvier                               | Début du travail de maturité 2012                               |
|             | 30 janvier                               | Présentation des options complémentaires                        |
|             | 16 et 17 février                         | Journées Horizon à l'UNIL (classes de 2 <sup>e</sup> )          |
|             | du 20 au 24 février                      | Sorties à ski (classes de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> )   |
|             | 24 février                               | Fin du 2 <sup>e</sup> trimestre                                 |
|             | du 27 février au 2 mars                  | Vacances de février   |
|             | 5 mars                                   | Reddition TP / TI et TM cas particuliers                        |
|             | 8 et 9 mars                              | Journées EPFL (classes de 3 <sup>e</sup> )                      |
|             | du 6 au 20 avril                         | Vacances de Pâques  |
|             | du 17 au 20 mai                          | Congé de l'Ascension  |
|             | 28 mai                                   | Congé de Pentecôte  |
|             | 1 <sup>er</sup> juin (17h00)             | Fin des cours (classes de 3 <sup>e</sup> )                      |
|             | du 4 au 27 juin                          | Examens, session de juin  |
|             | 15 juin                                  | Fin des cours (classes de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> ) * |
|             | 28 juin à 17h00                          | Résultats aux classes de 3 <sup>e</sup>                         |
|             | 3 juillet à 13h30                        | Rencontre session d'août  |
|             | 5 juillet à 10h00                        | Cérémonie des promotions  |
|             | 6 juillet                                | Fin de l'année scolaire 2011-2012                               |
|             | mi-juillet                               | Envoi des bulletins annuels par courrier                        |
|             | du 20 au 24 août                         | Examens, session d'août 2012                                    |

\* Les élèves pourront être convoqués du 18 au 29 juin 2012 pour effectuer des retenues ou certaines tâches administratives.

## Renseignements généraux

### CARTE DE LÉGITIMATION

Chaque étudiant ou collaborateur reçoit une carte de légitimation. Cette carte possède trois fonctions.

#### Carte de légitimation

Elle identifie chaque étudiant ou collaborateur de notre gymnase. À ce titre, elle permet par exemple de bénéficier de rabais intéressants dans certains commerces et lors de manifestations sportives ou culturelles.

#### Carte de lecteur à la bibliothèque

Le code barre figurant sur la carte permet d'emprunter des livres ou divers médias à la bibliothèque.

#### Carte à prépaiement

Il est possible d'effectuer des achats sans argent liquide aux différents points de vente de notre gymnase (restaurant, cafétéria, secrétariat). Le compte est débité immédiatement après chaque achat et le solde peut être consulté à tout moment sur les caisses ou sur le chargeur. Le chargement peut se faire par bulletins de versement (disponibles au secrétariat) ou directement au chargeur situé dans le hall du bâtiment principal.

L'utilisation de la carte est soumise à des conditions générales publiées sur notre site internet.

### TRANSPORTS ET PARKINGS

Tous les usagers du site sont encouragés à utiliser les transports publics ou des moyens de locomotion respectueux de l'environnement. À noter tout de même que le bus-taxi Fontanivent-Burier est réservé strictement aux élèves du Pays-d'Enhaut.

Les parkings sont payants et réservés aux collaborateurs du gymnase.

### ARMOIRES - VESTIAIRES

Chaque élève dispose d'une armoire vestiaire où il peut ranger ses affaires et ses vêtements. Tout objet de valeur doit être mis sous clé, le gymnase de Burier déclinant toute responsabilité en cas de vol.

### FOURS À MICRO-ONDES

Vingt fours à micro-ondes sont mis à disposition des élèves pour chauffer leur repas de midi. L'entretien de ces appareils et le respect de la propreté de la zone "Micro-ondes" sont sous la responsabilité du Conseil des délégués. De l'eau courante est disponible à proximité de cette zone.

### INFORMATIONS, MESSAGES

Dans les halls d'entrée des bâtiments, un écran lumineux affiche les informations officielles. Les élèves sont priés de le consulter chaque jour.

### OBJETS TROUVÉS

Les objets trouvés sont déposés au secrétariat et exposés durant trois mois dans l'armoire se trouvant dans le hall de réception du secrétariat. Lors du retrait d'un objet trouvé, la carte de légitimation est demandée.

## PHOTOCOPIES

Un distributeur de cartes pour photocopies est à disposition à proximité des photocopieuses dans le hall d'entrée du bâtiment principal.

## TÉLÉPHONES PORTABLES

L'usage du téléphone portable est strictement interdit en classe. En cas d'utilisation, le maître confisquera l'objet qui sera récupéré auprès du doyen responsable qui infligera une sanction de deux heures de retenue.

## RÉSEAU INTERNET SANS-FIL

Un réseau sans-fil est disponible pour tous les usagers du gymnase de Burier. Son utilisation est soumise aux règles d'utilisation suivantes :

- l'accès au réseau est autorisé pour tous les maîtres, élèves et collaborateurs du gymnase ; il n'est pas sécurisé ;
- le nom public du réseau est *Burier Public* ;
- le nom d'utilisateur et le mot de passe correspondent au code informatique obtenu en début d'année (par exemple, 3M16DEBLATT) ;
- pour assurer une bonne disponibilité du réseau, le trafic internet est filtré et certains sites sont interdits ; de plus, l'historique de navigation est mémorisé pour tous les utilisateurs ;
- le gymnase décline toute responsabilité par rapport au contenu circulant sur ce réseau ;
- chaque utilisateur s'engage à utiliser ce réseau de manière rationnelle et responsable ; tout abus sera sanctionné par l'annulation de l'accès ;
- les élèves sanctionnés par une exclusion de la salle en libre accès ne sont pas autorisés à utiliser le réseau WiFi ;
- le service est gratuit ;
- aucun support technique n'est offert pour ce service.

## CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Le Conseil des délégués est une assemblée représentant les élèves. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet du comité des élèves à l'adresse suivante <http://www.comitedeseleves.ch>.

## Fréquentation des cours

La question de la fréquentation des cours est réglée par le Règlement des gymnases aux articles 38 à 43 ainsi que par notre règlement interne. Ces articles prévoient notamment que la fréquentation des cours est obligatoire, que toute absence doit être justifiée, que les maîtres contrôlent la présence des élèves au début de chaque leçon et que l'établissement doit tenir un contrôle régulier des absences et des arrivées tardives.

### TRANSMISSION DES INFORMATIONS AU RESPONSABLE LÉGAL

Le responsable légal d'un élève mineur ou l'élève majeur reçoit le détail des absences avec chaque bulletin et lors de chaque notification de sanction.

### DEMANDE DE CONGÉ

Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande de congé rédigée sur le formulaire officiel (disponible exclusivement au secrétariat), clairement motivée, accompagnée d'un justificatif et signée par l'élève et son représentant légal s'il est mineur. Elle doit être déposée à l'intention du maître de classe au moins une semaine à l'avance (boîte aux lettres en face du guichet du secrétariat), cas d'urgence réservé.

Dans la mesure du possible, les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors des heures de cours. Dans tous les cas, ils doivent être attestés par la signature du médecin traitant.

### DEMANDE D'EXCUSE

Toute absence non prévisible à un cours doit être justifiée (seules les absences pour raisons de maladie ou d'accident sont admises). Pour ce faire, les élèves complètent une demande d'excuse rédigée sur le formulaire officiel (disponible au secrétariat et sur le site internet) et la déposent dès leur retour dans la boîte aux lettres du maître de classe. Pour les élèves mineurs, la signature du représentant légal est requise.

En cas d'absence non excusée ou dont le motif n'a pas été reconnu valable, le doyen responsable prononce une sanction (retenues ou exclusion temporaire). En cas de récurrence, la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion définitive.

### ARRIVÉES TARDIVES

En principe, aucune arrivée tardive n'est tolérée. Les arrivées tardives font l'objet d'un décompte chaque année. Elles sont sanctionnées par le doyen responsable de la volée.

### EXCLUSIONS DE LEÇON

Les comportements inadéquats (comportements qui ne respectent pas les règles fixées par le maître et l'école et qui empêchent le travail de s'exécuter correctement – devoirs non faits, matériel oublié, refus de travailler, indiscipline, etc.) peuvent faire l'objet d'une exclusion de leçon et/ou d'une autre sanction.

Les exclusions de leçon sont de la compétence de chaque maître et font l'objet d'un décompte chaque année. Elles sont sanctionnées par le doyen responsable de la volée.

## BARÈME DES SANCTIONS

Les arrivées tardives, exclusions de leçon et absences injustifiées font l'objet d'un décompte indépendant chaque année.

### Arrivées tardives

Elles sont sanctionnées toutes les quatre occurrences (4, 8, 12, etc.) par au moins deux heures de retenues.

### Exclusions de leçons

- 4<sup>e</sup> fois : au moins deux heures de retenues ;
- 8<sup>e</sup> fois : au moins deux heures de retenues ;
- dès la 12<sup>e</sup> fois : jours d'exclusion temporaire, selon gradation des sanctions.

### Absences injustifiées

- 1<sup>re</sup> fois : au moins deux heures de retenues ;
- 2<sup>e</sup> fois : au moins deux heures de retenues ;
- dès la 3<sup>e</sup> fois : jours d'exclusion temporaire, selon gradation des sanctions.

## GRADATION DES SANCTIONS

La direction tient toujours compte des antécédents d'un élève lorsqu'elle prononce une sanction. En particulier, lorsqu'il s'agit de jours d'exclusion temporaire, la gradation suivante est appliquée : une première exclusion temporaire de trois jours, une deuxième exclusion temporaire d'une semaine, puis une troisième exclusion temporaire d'un mois en cas de récidive. Au delà, l'exclusion définitive est prononcée.

À noter que les décomptes de sanctions sont remis à zéro au début de chaque année scolaire.

## RETENUES

Les heures de retenues se déroulent le samedi matin de 08h30 à 10h00. Pour ces heures, les élèves ont l'obligation d'apporter du travail scolaire personnel à effectuer par écrit et sans ordinateur. Un élève qui se présente en retard aux heures de retenues n'est pas admis à la séance.

Sauf circonstances extraordinaires, un élève convoqué et absent aux retenues est immédiatement sanctionné d'une exclusion temporaire. Le cas échéant, l'élève a jusqu'à 17h00 le lundi suivant la date des retenues manquées pour faire valoir des circonstances extraordinaires auprès du doyen.

## EXCLUSIONS TEMPORAIRES

Les élèves sanctionnés de jours d'exclusions temporaires ne sont pas autorisés à fréquenter l'établissement sauf pour participer aux travaux écrits annoncés.

## RATTRAPAGE DES TRAVAUX ÉCRITS MANQUÉS

Lorsque le motif de l'absence à une épreuve annoncée, écrite ou orale, est reconnu valable, le maître peut en exiger le remplacement. Dans ce cas, le maître inscrit l'élève concerné à une séance de rattrapage qui a lieu le samedi matin à 10h15.

Un rattrapage manqué est sanctionné définitivement de la note 1.0, sauf circonstances particulières. Le cas échéant, celles-ci sont examinées par le doyen. L'élève a jusqu'à 17h00 le lundi suivant la séance pour faire valoir ces circonstances particulières auprès du doyen.

## Règlement interne

### PRÉAMBULE

Le règlement du Gymnase de Burier a pour but de donner un cadre général favorable aux études et au travail de chacun. Le respect des règles permettra d'adopter une ligne de conduite, à la fois personnelle et collective, propice à des relations harmonieuses.

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### Art 1. Bases légales et réglementaires

<sup>1</sup> L'organisation et le fonctionnement du gymnase sont régis par les textes légaux suivants :

- la Loi du 17 septembre 1985 sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) ;
- le Règlement des gymnases du 13 août 2008 (RGY).

<sup>2</sup> Un vade-mecum regroupant l'essentiel des dispositions légales et réglementaires de l'École de maturité et de l'École de culture générale et de commerce (calcul des notes et moyennes, conditions de réussite, passage d'une école à l'autre, changements de choix, examens, etc.) est disponible dans chaque salle de classe et figure sur le site internet du gymnase.

### RESPONSABILITÉS

#### Art 2. Données personnelles

<sup>1</sup> Le responsable légal d'un élève mineur et l'élève majeur sont tenus de fournir des informations exactes et d'annoncer sans délai toute modification.

<sup>2</sup> Les données personnelles de l'élève sont strictement réservées à un usage interne.

#### Art 3. Départ définitif et interruption de longue durée

<sup>1</sup> Le départ définitif de l'établissement ou la demande d'interrompre les études doivent être attestés par une déclaration écrite adressée au directeur. Si l'élève est mineur, la déclaration doit être signée par son représentant légal.

#### Art 4. Responsabilité de l'établissement

<sup>1</sup> La Direction, les maîtres et l'ensemble du personnel veillent au maintien de l'ordre et de la discipline sur l'ensemble du site du gymnase. Conformément à l'article 139 du RGY, ils sont tenus de faire respecter les règles en vigueur.

#### Art 5. Responsabilité de l'élève

<sup>1</sup> Conformément à l'article 138 du RGY, l'élève est tenu d'observer les règles de l'établissement dans toutes les activités organisées par l'école. Il doit avoir une tenue convenable et se conduire correctement tant au dehors qu'à l'intérieur de l'établissement.

#### Art 6. Responsabilité du représentant légal

<sup>1</sup> Les parents ou le représentant légal d'un élève mineur s'engagent à lui faire respecter les règlements scolaires. Ils sont responsables des actes de l'élève et notamment des dégâts matériels que ce dernier pourrait causer.

#### Art 7. Maître de classe

<sup>1</sup> Le maître de classe est responsable de l'administration et de la vie de la classe. Il relaie les informations de la Direction auprès de sa classe et, inversement, les requêtes de sa classe auprès de la Direction.

<sup>2</sup> Le maître de classe assure le contact entre les maîtres du Conseil de classe et les élèves de sa classe.

<sup>3</sup> Le maître de classe informe le cas échéant les parents des élèves mineurs des problèmes pédagogiques ou disciplinaires rencontrés, en coordonnant au besoin les mesures de soutien nécessaires.

<sup>4</sup> Le maître de classe renseigne les élèves sur leurs droits et sur leurs devoirs.

#### **Art 8. Élèves majeurs**

<sup>1</sup> À la majorité civile de l'élève, le courrier n'est plus envoyé à l'ancien représentant légal. Si l'élève souhaite que le courrier soit adressé à son ancien représentant légal, il doit en faire la demande par écrit à la Direction.

#### **Art 9. Tâches spéciales et courrier de classe**

<sup>1</sup> Les responsables de classe (tâches spéciales et courrier) sont nommés par le maître de classe au début de chaque année scolaire.

<sup>2</sup> La liste des tâches à effectuer est affichée en classe et doit être respectée.

<sup>3</sup> Le courrier adressé aux élèves par le casier de classe est relevé et traité chaque jour par le responsable.

<sup>4</sup> Chaque maître peut exiger des élèves la mise en ordre des locaux.

#### **Art 10. Délégués de classe**

<sup>1</sup> Au début de l'année scolaire, chaque classe désigne deux délégués. Les délégués sont réunis en conseil consultatif (Conseil des délégués) dont le fonctionnement est défini par un règlement spécifique.

#### **Art 11. Carte de légitimation**

<sup>1</sup> À son arrivée au gymnase, chaque usager reçoit une carte de légitimation soumise aux conditions générales d'utilisation distribuées lors de la remise de la carte.

#### **Art 12. Encadrement pédagogique**

<sup>1</sup> Le maître de classe est le premier interlocuteur de l'élève ou de son représentant légal. Dans un deuxième temps, l'élève ou son représentant légal peuvent solliciter librement un rendez-vous auprès du doyen.

### **FRÉQUENTATION**

#### **Art 13. Fréquentation des cours**

<sup>1</sup> Conformément à l'article 38 du RGY, les élèves sont tenus de fréquenter régulièrement et durant toute l'année les cours figurant à l'horaire ainsi que les cours facultatifs auxquels ils se sont inscrits.

<sup>2</sup> Les sorties et les activités culturelles organisées dans le cadre de l'établissement ainsi que les séances de rattrapage et de retenue font partie intégrante de l'obligation de fréquentation.

#### **Art 14. Ponctualité et arrivées tardives**

<sup>1</sup> Les élèves doivent respecter l'horaire de l'établissement.

<sup>2</sup> En cas d'arrivée tardive, l'élève présente ses excuses au maître concerné et en donne les raisons. Sans motif reconnu valable, les arrivées tardives sont punies par des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive, selon un barème remis à chaque élève en début d'année scolaire.

#### **Art 15. Absences et excuses**

<sup>1</sup> Toute absence doit être justifiée.

<sup>2</sup> Si l'absence se prolonge au-delà de trois jours consécutifs, le maître de classe doit être informé des raisons de l'absence.

<sup>3</sup> En cas d'absences répétées ou de longue durée, un certificat médical peut être exigé.

<sup>4</sup> Le jour de son retour en classe, l'élève présente une demande d'excuse (formulaire disponible au secrétariat et sur le site internet du gymnase). Il y indique d'une manière claire et précise le

motif de l'absence, en y joignant le cas échéant un certificat médical. La demande signée par l'élève et son représentant légal s'il est mineur est remise au maître de classe selon des modalités précisées en début d'année scolaire. Le maître de classe apprécie le motif invoqué.

<sup>5</sup> Les absences sans motifs valables sont punies par des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

<sup>6</sup> L'usage de faux est considéré comme une faute grave et entraîne des sanctions.

#### **Art 16. Absence lors d'une épreuve écrite ou orale**

<sup>1</sup> Une épreuve annoncée et manquée sans motif reconnu valable reçoit la note 1.

<sup>2</sup> Dès son retour en classe, il appartient à l'élève de prendre contact avec le maître concerné. Lorsque le motif de l'absence est reconnu valable, le maître peut en exiger le remplacement. L'élève qui déroge à cette exigence reçoit la note 1.

<sup>3</sup> L'élève absent à la séance de rattrapage doit transmettre une demande d'excuse au doyen qui appréciera le motif, faute de quoi le travail obtient définitivement la note 1.

#### **Art 17. Éducation physique**

<sup>1</sup> Les dispositions internes propres à la file d'éducation physique et le présent règlement s'appliquent sans restrictions aux périodes de sport dispensées dans l'établissement et aux manifestations sportives en lien avec le gymnase.

<sup>2</sup> La participation aux cours d'éducation physique et aux cours de natation est obligatoire.

<sup>3</sup> Une tenue de sport correspondant aux exigences posées en début d'année est obligatoire.

<sup>4</sup> Les élèves qui sont dans l'incapacité de faire du sport ne sont pas autorisés à participer à une leçon d'éducation physique ; ils remplissent une demande d'excuse conformément à l'article 15 du présent règlement.

<sup>5</sup> Les sportifs d'élite souhaitant bénéficier d'une dispense de sport s'adressent au chef de file des sports en début d'année scolaire.

#### **Art 18. Cours facultatifs**

<sup>1</sup> En plus des disciplines obligatoires prévues par les plans d'études, le gymnase peut organiser un certain nombre de cours facultatifs. Une fois inscrit à un cours facultatif, l'élève est tenu d'y participer avec assiduité.

#### **Art 19. Demandes de congé**

<sup>1</sup> Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande de congé auprès du maître de classe ; elle est présentée avant la prise de tout engagement contraignant et doit être accompagnée d'un justificatif.

<sup>2</sup> Toute demande de congé porte la signature de l'élève et de son représentant légal s'il est mineur. Elle est présentée aussi tôt que possible, mais au moins une semaine à l'avance (cas de force majeure réservés).

<sup>3</sup> Immédiatement avant ou après les vacances ou un jour férié, aucune demande de congé n'est en principe accordée.

### **USAGE DU SITE**

#### **Art 20. Utilisation des locaux**

<sup>1</sup> Le gymnase est un lieu d'étude. Le calme y est de rigueur.

<sup>2</sup> Seules les personnes autorisées ont accès aux bâtiments.

<sup>3</sup> Toutes les salles de classe de l'établissement sont fermées en dehors des heures de cours, y compris pendant les grandes pauses de plus de 5 minutes.

<sup>4</sup> Toute demande d'utilisation des locaux en dehors des heures de cours doit être adressée au directeur.

<sup>5</sup> L'accès aux toitures des bâtiments est strictement interdit.

#### Art 21. Respect des lieux et ordre sur le site

<sup>1</sup> Il appartient à chacune et à chacun de contribuer au maintien de l'ordre et de la propreté aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.

<sup>2</sup> Il est impératif que les élèves veillent à l'ordre et à la propreté des locaux au début et à la fin de chaque leçon, notamment en effectuant la liste des tâches affichée en classe.

<sup>3</sup> En vue du tri et du recyclage, les déchets doivent être déposés dans les bacs spécifiques.

<sup>4</sup> La consommation de nourriture ou de boissons est interdite en classe, sauf cas exceptionnels. La vaisselle du gymnase ne doit pas quitter la cafétéria ou le restaurant.

<sup>5</sup> Hormis les appareils mis à la disposition des élèves par le gymnase, l'utilisation d'appareils ménagers (frigos, chauffages, etc.) n'est pas autorisée. L'entretien des fours à micro-ondes et le respect de la propreté de la zone où se trouvent ces appareils sont sous la responsabilité du Conseil des délégués.

### CIRCULATION ET PLACES DE PARC

#### Art 22. Transports publics

<sup>1</sup> Les élèves qui arrivent au Gymnase de Burier par le train ou le bus doivent impérativement respecter les consignes de sécurité.

<sup>2</sup> La Direction du Gymnase de Burier et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture déclinent toute responsabilité en cas d'accident imputable à un élève. Par ailleurs, la Direction des CFF se réserve le droit d'entamer des poursuites légales à l'égard des contrevenants.

#### Art 23. Vélos, vélomoteurs, motos

<sup>1</sup> Deux parkings sont à disposition :

- a. à l'entrée Nord du Gymnase de Burier par la route de Chailly ;
- b. à l'entrée Sud du site, accessible uniquement par le Chemin du Vallon.

#### Art 24. Voitures

<sup>1</sup> Les parkings sont payants et réservés exclusivement aux enseignants et aux membres du personnel du gymnase. Les contrevenants sont dénoncés à l'autorité compétente.

### USAGE D'APPAREILS ELECTRONIQUES, INTERNET

#### Art 25. Appareils électroniques

<sup>1</sup> Les appareils électroniques (téléphones, lecteurs media, baladeurs, radios, etc.) doivent être éteints pendant les leçons, sous peine de confiscation et de sanction.

<sup>2</sup> Les enseignants peuvent autoriser l'utilisation à titre pédagogique d'ordinateurs portables en classe.

#### Art 26. Internet

<sup>1</sup> La diffusion sur Internet de photos prises dans le cadre des activités scolaires sans l'autorisation des personnes concernées est interdite.

<sup>2</sup> Dans tous les cas, la diffusion de propos diffamatoires ou injurieux est interdite.

### COMMUNICATION

#### Art 27. Information, panneau d'affichage

<sup>1</sup> Chaque élève est tenu de consulter régulièrement les tableaux et les écrans d'affichage officiels.

#### Art 28. Propagande, publicité, affichage

<sup>1</sup> Toute forme de propagande et de publicité commerciale est interdite sur le site.

<sup>2</sup> L'affichage, la distribution de communications ou d'annonces, la récolte de signatures, l'organisation de clubs, de groupements, de réunions ou de collectes d'argent sont soumis à l'autorisation préalable de la Direction.

### TABAC, ALCOOL, SUBSTANCES ILLICITES, OBJETS DANGEREUX

#### Art 29. Tabac

<sup>1</sup> La fumée est interdite sur l'ensemble du site (intérieur et extérieur) à l'exception de la zone fumeurs.

<sup>2</sup> Les fumeurs font usage des cendriers disposés dans cette zone.

#### Art 30. Alcool, substances illicites

<sup>1</sup> Toute détention et toute consommation d'alcool ou de substances illicites sur le site du Gymnase de Burier sont formellement interdites.

<sup>2</sup> Il est de même interdit de fréquenter le gymnase sous l'effet de l'alcool ou de substances psychotropes.

<sup>3</sup> La Direction se réserve le droit d'infliger des sanctions disciplinaires, de dénoncer les contrevenants auprès des autorités concernées et de proposer une consultation des services de santé ou de médiation.

#### Art 31. Objets dangereux et jeux d'argent

<sup>1</sup> Les objets contondants ou dangereux ainsi que les jeux d'argent sont strictement interdits sur le site.

### SANCTIONS ET TRICHERIE

#### Art 32. Sanctions

<sup>1</sup> Toute infraction au présent règlement peut être sanctionnée.

<sup>2</sup> Conformément à l'article 32 de la LESS, les sanctions disciplinaires suivantes peuvent être prononcées :

- a. le devoir supplémentaire ;
- b. l'exclusion d'une leçon ;
- c. la retenue ;
- d. l'exclusion temporaire ;
- e. l'exclusion définitive.

<sup>3</sup> Hormis l'exclusion d'une leçon et les devoirs supplémentaires, les sanctions font l'objet d'un avis au représentant légal. Une première sanction est suivie, en cas de récidive, d'une sanction plus forte, conformément à l'article 140 du RGY.

#### Art 33. Tricherie

<sup>1</sup> Toute tricherie est sanctionnée par la note 1. Par ailleurs, d'autres sanctions peuvent être prononcées.

<sup>2</sup> Le plagiat est considéré comme de la tricherie.

### DISPOSITIONS FINALES

#### Art 34. Adoption et entrée en vigueur

<sup>1</sup> Le présent règlement a été adopté par la Conférence des maîtres du Gymnase de Burier le 28 janvier 2011.

<sup>2</sup> Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2011.

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Direction – Administration – Services.....                 | 3  |
| Mesdames et Messieurs les membres du corps enseignant..... | 6  |
| Maîtres de classe .....                                    | 11 |
| Chefs de file.....   | 12 |
| Répondants .....   | 12 |
| La formation gymnasiale.....                               | 13 |
| Horaire journalier .....                                   | 16 |
| Dates des vacances scolaires.....                          | 16 |
| Memento.....   | 17 |
| Renseignements généraux .....                              | 18 |
| Fréquentation des cours .....                              | 20 |
| Règlement interne .....                                    | 22 |
| Table des matières.....                                    | 27 |
| Notes .....  | 28 |

## Notes

Plan de situation

